



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2021-115

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Coordination de l'Administration Territoriale

87-2021-09-23-00002 - Décision du 23 septembre 2021 portant déclassement du domaine public ferroviaire d un terrain sis sur la commune de LIMOGES, parcelle cadastrée CV 1767 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2021-09-23-00002

Décision du 23 septembre 2021 portant
déclassement du domaine public ferroviaire
d un terrain sis sur la commune de LIMOGES,
parcelle cadastrée CV 1767

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **SO0290-01**

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Sud-Ouest

Vu l'absence d'avis du Conseil Régional informé le 7 juin 2021

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 24 août 2021,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau,

JJ

DECIDE :**ARTICLE 1**

Le terrain nu sis à LIMOGES tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface
		Section	Numéro	
87085 – LIMOGES		CV	1767	384 m ²
			Total	384 m ²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Haute-Vienne et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Vienne.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à BORDEAUX,

Jean-Luc Gary

Directeur Territorial Nouvelle-Aquitaine SNCF RESEAU

Jean-luc GARY -09-21 | 10:56 CEST